



Chambre régionale des comptes
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Présidente

Marseille, le

5 AVR. 2012

Référence à rappeler :

/ n° 814 /2012/JMS

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 22 février 2012, vous avez fait parvenir à la Cour des comptes une copie d'une lettre que vous avez adressée au préfet du Var suite aux inondations survenues en Dracénie le 15 juin 2010.

Ce courrier qui m'a été transmis par le Premier président de la Cour des comptes sera mis à la disposition des magistrats en charge des contrôles des collectivités concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.


Danièle LAMARQUE

Monsieur Khemissi MAKABROU
Président de l'association de défense
des sinistrés du 15 juin 2010
Villa le grand pont 833
D555 route de Draguignan
83720 Trans-en-Provence